



# FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**MATERION**

## 1. Identification

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| <b>Identificateur de produit</b>      | <b>Copper Gallium with Sodium Selenite Targets</b>  |
| <b>Autres moyens d'identification</b> |   |
| <b>Numéro de la FDS</b>               | G14   |
| <b>Usage recommandé</b>               | Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques<br>Recherche et développement scientifique<br>Autres: Fabrication de matériel médical et de défense |
| <b>Restrictions d'utilisation</b>     | Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)<br>Consommateur utilise: Ménages privés (= public général = consommateurs)           |

## Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

### Fabricant

|                                      |  |             |
|--------------------------------------|--|-------------|
| <b>Nom de la société</b>             | Materion Advanced Materials Germany GmbH |             |
| <b>Adresse</b>                       | Borsigstrasse 10<br>Allemagne            |             |
| <b>Téléphone</b>                     | 49.60.23.91.82.0                         | H. Schmiing |
| <b>Site Web</b>                      | www.materion.com                         |             |
| <b>Courriel</b>                      | Materion.Germany@materion.com            |             |
| <b>Personne-ressource</b>            | Hermann Schmiing                         |             |
| <b>Numéro de téléphone d'urgence</b> | 49.60.23.91.82.0                         | H. Schmiing |
| <b>Fournisseur</b>                   | See above.                               |             |

## 2. Identification des dangers

|                                 |  |             |
|---------------------------------|--|-------------|
| <b>Dangers physiques</b>        | Non classé.  |             |
| <b>Dangers pour la santé</b>    | Toxicité aiguë, voie orale                                   | Catégorie 2 |
|                                 | Toxicité aiguë, par inhalation                               | Catégorie 3 |
|                                 | Corrosion cutanée/irritation cutanée                         | Catégorie 1 |
|                                 | Lésions oculaires graves/irritation oculaire                 | Catégorie 1 |
|                                 | Sensibilisation cutanée                                      | Catégorie 1 |
|                                 | Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées | Catégorie 2 |
| <b>Dangers environnementaux</b> | Dangereux pour le milieu aquatique, danger aigu              | Catégorie 2 |
|                                 | Dangereux pour le milieu aquatique, danger à long terme      | Catégorie 2 |

### Éléments d'étiquetage



**Mention d'avertissement** Danger

**Mention de danger** Peut être corrosif pour les métaux. Mortel en cas d'ingestion. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque de graves lésions des yeux. Toxique par inhalation. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Conseil de prudence

### Prévention

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter de respirer les poussières. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Porter une protection respiratoire.

### Intervention

EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Obtenir immédiatement une assistance médicale. EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Obtenir immédiatement une assistance médicale. En contact avec les yeux : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et qu'il est possible de les retirer facilement. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Recueillir le produit répandu.

### Stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef.

### Élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

### Autres dangers

Aucun(e) connu(e).

### Renseignements supplémentaires

Pour plus d'informations, s'il vous plaît contacter le Département de gestion des produits au +1.216.383.4019.

## 3. Composition/information sur les ingrédients

### Mélanges

| Dénomination chimique | Nom commun et synonymes                         | Numéro d'enregistrement CAS | %       |
|-----------------------|---|-----------------------------|---------|
| Cuivre                |   | 7440-50-8                   | 75 - 90 |
| Gallium               |   | 7440-55-3                   | 10 - 20 |
| Selenium Compounds    | DISODIUM SELENITE<br>DISODIUM SELENIUM TRIOXIDE | 10102-18-8                  | 5 - 10  |

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

## 4. Premiers soins

### Inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a inhalé la substance. Pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve antireflux ou d'un autre appareil médical respiratoire approprié. Appeler un centre antipoison ou un médecin.

### Contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Les brûlures chimiques doivent être traitées par un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### Contact avec les yeux

Ne pas se frotter les yeux. Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

### Ingestion

Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré la substance. Pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve antireflux ou d'un autre appareil médical respiratoire approprié.

### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque de graves lésions des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

**Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire**

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Brûlures chimiques : Rincer immédiatement avec de l'eau. Tout en rinçant, retirer les vêtements qui ne collent pas à la zone touchée. Appeler une ambulance. Continuer à rincer pendant le transport vers l'hôpital. Garder la victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

**Informations générales**

En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produit(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

**5. Mesures à prendre en cas d'incendie**

**Agents extincteurs appropriés**

Mousse. Poudre. Sable sec. Dioxyde de carbone (CO2).

**Agents extincteurs inappropriés**

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

**Dangers spécifiques du produit dangereux**

Aucun(e) connu(e).

**Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers**

Porter l'équipement de protection approprié.

**Équipement/directives de lutte contre les incendies**

Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

**Méthodes particulières d'intervention**

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

**Risques d'incendie généraux**

Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

**6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**

**Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence**

Tenir à l'écart le personnel non requis. Tenir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter l'inhalation de la poussière. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

Éviter la dispersion de poussière dans l'air (c.-à-d., comme lors du nettoyage des surfaces à l'air comprimé). Ce produit est miscible dans l'eau. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque.

Déversements importants : Mouiller avec de l'eau et endiguer pour une élimination ultérieure. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Pelleter le matériau dans un conteneur à déchets. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Balayer ou aspirer le déversement et mettre dans un récipient approprié pour élimination. Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

**Précautions relatives à l'environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

**7. Manutention et stockage**

**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

Minimiser la formation et l'accumulation de poussière. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas goûter ni avaler. Éviter de respirer les poussières. Éviter une exposition prolongée. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités**

Garder sous clef. Stocker dans des récipients bien fermés. Stocker dans un endroit bien ventilé. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

| Composants                          | Type | Valeur                | Forme                    |
|-------------------------------------|------|-----------------------|--------------------------|
| Cuivre (CAS 7440-50-8)              | TWA  | 1 mg/m <sup>3</sup>   | Poussière et brouillard. |
|                                     |      | 0.2 mg/m <sup>3</sup> | Fumées.                  |
| Selenium Compounds (CAS 10102-18-8) | TWA  | 0.2 mg/m <sup>3</sup> |                          |

#### Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

| Composants                          | Type | Valeur                | Forme                    |
|-------------------------------------|------|-----------------------|--------------------------|
| Cuivre (CAS 7440-50-8)              | TWA  | 1 mg/m <sup>3</sup>   | Poussière et brouillard. |
|                                     |      | 0.2 mg/m <sup>3</sup> | Fumées.                  |
| Selenium Compounds (CAS 10102-18-8) | TWA  | 0.2 mg/m <sup>3</sup> |                          |

#### Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

| Composants                          | Type | Valeur                | Forme                    |
|-------------------------------------|------|-----------------------|--------------------------|
| Cuivre (CAS 7440-50-8)              | TWA  | 1 mg/m <sup>3</sup>   | Poussière et brouillard. |
|                                     |      | 0.2 mg/m <sup>3</sup> | Fumées.                  |
| Selenium Compounds (CAS 10102-18-8) | TWA  | 0.1 mg/m <sup>3</sup> |                          |

#### Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

| Composants                          | Type | Valeur                | Forme                    |
|-------------------------------------|------|-----------------------|--------------------------|
| Cuivre (CAS 7440-50-8)              | TWA  | 1 mg/m <sup>3</sup>   | Poussière et brouillard. |
|                                     |      | 0.2 mg/m <sup>3</sup> | Fumées.                  |
| Selenium Compounds (CAS 10102-18-8) | TWA  | 0.2 mg/m <sup>3</sup> |                          |

#### Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

| Composants                          | Type | Valeur                | Forme                    |
|-------------------------------------|------|-----------------------|--------------------------|
| Cuivre (CAS 7440-50-8)              | TWA  | 1 mg/m <sup>3</sup>   | Poussière et brouillard. |
|                                     |      | 0.2 mg/m <sup>3</sup> | Fumées.                  |
| Selenium Compounds (CAS 10102-18-8) | TWA  | 0.2 mg/m <sup>3</sup> |                          |

#### Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

| Composants                          | Type | Valeur                | Forme                    |
|-------------------------------------|------|-----------------------|--------------------------|
| Cuivre (CAS 7440-50-8)              | TWA  | 1 mg/m <sup>3</sup>   | Poussière et brouillard. |
|                                     |      | 0.2 mg/m <sup>3</sup> | Fumées.                  |
| Selenium Compounds (CAS 10102-18-8) | TWA  | 0.2 mg/m <sup>3</sup> |                          |

#### Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)

| Composants             | Type       | Valeur                | Forme                    |
|------------------------|------------|-----------------------|--------------------------|
| Cuivre (CAS 7440-50-8) | 15 minutes | 3 mg/m <sup>3</sup>   | Poussière et brouillard. |
|                        |            | 0.6 mg/m <sup>3</sup> | Fumées.                  |
|                        | 8 heures   | 1 mg/m <sup>3</sup>   | Poussière et brouillard. |
|                        |            | 0.2 mg/m <sup>3</sup> | Fumées.                  |

### Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

**Contrôles d'ingénierie appropriés** Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection du visage/des yeux** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques) et un écran facial.

**Protection de la peau**

**Protection des mains** Porter des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques Porter des gants pour éviter de se couper avec le métal et de s'écorcher pendant la manutention.

**Autre**

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques Il est recommandé d'utiliser un tablier imperméable.

**Protection respiratoire**

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

**Dangers thermiques**

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

**Considérations d'hygiène générale**

Tenir à l'écart des aliments et des boissons. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

**Apparence**

**État physique** Solide.

**Forme** Solide.

**Couleur** Brass.

**Odeur** Aucune.

**Seuil olfactif** Sans objet.

**pH** Sans objet.

**Point de fusion et point de congélation** Non déterminé(e). / Sans objet.

**Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition** Sans objet.

**Point d'éclair** Sans objet.

**Taux d'évaporation** Sans objet.

**Inflammabilité (solides et gaz)** Aucun(e) connu(e).

**Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité**

**Limites d'inflammabilité - inférieure (%)** Sans objet.

**Limites d'inflammabilité - inférieure (%) température** Sans objet.

**Limites d'inflammabilité - supérieure (%)** Sans objet.

**Limites d'inflammabilité - supérieure (%) température** Sans objet.

**Limite d'explosibilité - inférieure (%)** Sans objet.

**Limite d'explosibilité - inférieure (%) température** Sans objet.

|  |  |
|--|--|
| <b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>             | Sans objet.                                    |
| <b>Limite d'explosibilité - supérieure (%) température</b> | Sans objet.                                    |
| <b>Tension de vapeur</b>                                   | Sans objet.                                    |
| <b>Densité de vapeur</b>                                   | Sans objet.                                    |
| <b>Densité relative</b>                                    | Sans objet.                                    |
| <b>Solubilité</b>  |  |
| <b>Solubilité (eau)</b>                                    | Non-metallic component can partially dissolve. |
| <b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>                | Sans objet.                                    |
| <b>Température d'auto-inflammation</b>                     | Sans objet.                                    |
| <b>Température de décomposition</b>                        | Sans objet.                                    |
| <b>Viscosité</b>   | Sans objet.                                    |
| <b>Autres informations</b>                                 |  |
| <b>Densité</b>   | 7.96 g/cm <sup>3</sup> estimation              |
| <b>Limite d'explosibilité</b>                              | Sans objet.                                    |
| <b>Propriétés explosives</b>                               | Non explosif.                                  |
| <b>Explosibilité</b>                                       | Sans objet.                                    |
| <b>Propriétés comburantes</b>                              | Non oxydant.                                   |

## 10. Stabilité et réactivité

|  |  |
|--|--|
| <b>Réactivité</b>                          | Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.  |
| <b>Stabilité chimique</b>                  | La substance est stable dans des conditions normales.  |
| <b>Risque de réactions dangereuses</b>     | Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.   |
| <b>Conditions à éviter</b>                 | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Contact avec des matériaux incompatibles. |
| <b>Matériaux incompatibles</b>             | Agents comburants forts.   |
| <b>Produits de décomposition dangereux</b> | Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.  |

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

|                              |  |
|------------------------------|--|
| <b>Inhalation</b>            | Toxique par inhalation.  |
| <b>Contact avec la peau</b>  | Provoque de graves brûlures de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée. |
| <b>Contact avec les yeux</b> | Provoque de graves lésions des yeux.   |
| <b>Ingestion</b>             | Mortel en cas d'ingestion. Provoque des brûlures du tube digestif.           |

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**  
Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque de graves lésions des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

|   |   |
|---|---|
| <b>Toxicité aiguë</b>                               | Mortel en cas d'ingestion. Toxique par inhalation.                    |
| <b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>         | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| <b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b> | Provoque de graves lésions des yeux.                                  |

## Sensibilisation respiratoire ou cutanée

### Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

Selenium Compounds (CAS 10102-18-8)

Irritant

**Sensibilisation respiratoire** Pas un sensibilisant respiratoire.

**Sensibilisation cutanée** Peut provoquer une allergie cutanée.

**Mutagenicité sur les cellules germinales** Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génotoxique.

## Cancérogénicité

### Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Selenium Compounds (CAS 10102-18-8)

3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

**Toxicité pour la reproduction** On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.

**Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique** Non classé.

**Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées** Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Danger par aspiration** Pas un danger par aspiration.

**Effets chroniques** Toute inhalation prolongée peut être nocive. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

## 12. Données écologiques

### Écotoxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis pour la classification dangereux pour le milieu aquatique, danger aigu.

| Composants                          |      | Espèces   | Résultats d'épreuves            |
|-------------------------------------|------|---|---------------------------------|
| Cuivre (CAS 7440-50-8)              |      |   |                                 |
| <b>Aquatique</b>                    |      |   |                                 |
| <i>Aiguë</i>                        |      |   |                                 |
| Crustacés                           | CE50 | Crabe bleu américain ( <i>Callinectes sapidus</i> ) | 0.0031 mg/l                     |
| Poisson                             | CL50 | Vairon à grosse tête ( <i>Pimephales promelas</i> ) | 0.0219 - 0.0446 mg/l, 96 heures |
| Selenium Compounds (CAS 10102-18-8) |      |   |                                 |
| <b>Aquatique</b>                    |      |   |                                 |
| <i>Aiguë</i>                        |      |   |                                 |
| Crustacés                           | CE50 | Puce d'eau ( <i>daphnia magna</i> )                 | 1.1 mg/l, 48 heures             |
| Poisson                             | CL50 | Truite arc-en-ciel ( <i>Oncorhynchus mykiss</i> )   | 1.8 mg/l, 96 heures             |

\* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

**Persistance et dégradation** Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.

**Potentiel de bioaccumulation** Aucune donnée disponible.

**Mobilité dans le sol** Aucune donnée disponible.

**Autres effets nocifs** On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

## 13. Données sur l'élimination

**Instructions pour l'élimination** Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

|  |   |
|--|---|
| <b>Règlements locaux d'élimination</b>             | Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.   |
| <b>Code des déchets dangereux</b>                  | Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.   |
| <b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b> | Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).   |
| <b>Emballages contaminés</b>                       | Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. |

## 14. Informations relatives au transport

|  |  |
|--|--|
| <b>TMD</b>   | N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses. |
| <b>IATA</b>  | N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses. |
| <b>IMDG</b>  | N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses. |
| <b>Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC</b> | Sans objet.  |
| <b>Informations générales</b>  | Polluant marin réglementé par l'IMDG.                            |

## 15. Informations sur la réglementation

|                                  |   |
|----------------------------------|---|
| <b>Réglementation canadienne</b> | Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux. |
|----------------------------------|---|

### Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

### Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

### Gaz à effet de serre

Non inscrit.

### Ontario. Substances toxiques. Loi sur la réduction des toxiques, 2009. Règlement 455/09 (1er juillet 2011)

Cuivre (CAS 7440-50-8)

Selenium Compounds (CAS 10102-18-8)

### Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

## Règlements internationaux

### Convention de Stockholm

Sans objet.

### Convention de Rotterdam

Sans objet.

### Protocole de Kyoto

Sans objet.

### Protocole de Montréal

Sans objet.

### Convention de Bâle

Sans objet.

## Inventaires Internationaux

| <b>Pays ou région</b> | <b>Nom de l'inventaire</b>                                      | <b>En stock (Oui/Non)*</b> |
|-----------------------|---|----------------------------|
| Australie             | Inventaire australien des substances chimiques (AICS)           | Oui                        |
| Canada                | Liste intérieure des substances (LIS)                           | Oui                        |
| Canada                | Liste extérieure des substances (LES)                           | Non                        |
| Chine                 | Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) | Oui                        |



| <b>Pays ou région</b>    | <b>Nom de l'inventaire</b>  | <b>En stock (Oui/Non)*</b> |
|--------------------------|---|----------------------------|
| Europe                   | Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)                 | Oui                        |
| Europe                   | Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)                                  | Non                        |
| Japon                    | Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)                            | Non                        |
| Corée                    | Liste des produits chimiques existants (ECL)  | Oui                        |
| Nouvelle-Zélande         | Inventaire de la Nouvelle-Zélande   | Oui                        |
| Philippines              | Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)                             | Oui                        |
| Taiwan                   | Inventaire des substances chimiques de Taiwan (TCSI)  | Non                        |
| États-Unis et Porto Rico | Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques) | Oui                        |

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

## 16. Autres informations

|                            |                  |
|----------------------------|------------------|
| <b>Date de publication</b> | 06-Novembre-2019 |
| <b>Date de la révision</b> | 01-Février-2021  |
| <b>Version n°</b>          | 02               |

### **Avis de non-responsabilité**

Materion Advanced Materials Germany GmbH ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.

Ce document a été préparé à l'aide de données provenant de sources considérées être techniquement fiables et les informations sont considérées être correctes. Materion ne garantit cependant pas l'exactitude des informations qu'il contient, que ce soit de manière expresse ou implicite. Materion ne peut pas prévoir toutes les conditions dans lesquelles ces informations et produits seront utilisés et les conditions réelles d'utilisation sont indépendantes de sa volonté. L'utilisateur est donc tenu d'évaluer toutes les informations disponibles lors d'une utilisation donnée de ce produit et de se conformer aux lois, réglementations et statuts fédéraux, d'état, provinciaux et locaux.

Les renseignements fournis dans la présente fiche signalétique ont été préparés à partir de différentes sources que nous croyons exactes et fiables du point de vue technique. Nous avons tout mis en oeuvre pour divulguer tous les renseignements sur les dangers. Cependant, dans certains cas, les renseignements ne sont pas disponibles et nous l'avons indiqué. Les conditions d'utilisation du produit étant hors du contrôle du fournisseur, nous assumons que l'utilisateur de la présente matière a reçu la formation obligatoire voulue conformément aux règlements du SIMDUT. Aucune garantie expresse ou implicite n'est émise et le fournisseur ne sera pas responsable en cas de pertes, blessures ou dommages indirects résultant de l'utilisation des présents renseignements. Si l'utilisateur de la présente matière ou d'autres matières souhaite obtenir d'autres renseignements sur les ingrédients, nous lui recommandons de communiquer avec la Commission de la Santé et de la Sécurité du Travail, à Montréal en Québec (514-873-3990) ou le Centre Canadien d'Hygiène et de Sécurité au Travail, à Hamilton (1-800-263-8466).

### **Informations relatives à la révision**

Identification du produit et de l'entreprise : Identification du produit et de l'entreprise  
 Informations relatives au transport : Informations sur le transport des matières  
 GHS: Classification